

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2024 / N°1**

SEANCE du 16 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/05/2024

L’an deux mil vingt-quatre et le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

Absents excusés : ROUZET Christelle donne procuration à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Avenant n°1 Bail commercial de neuf ans avec le Mini- Golf

Suite à la délibération du 05/03/2024, un bail commercial de neuf ans a été signé avec M. MARTINELLI Jérôme gérant de la société ADP PNEUS, pour son activité de Mini-golf.

Celui-ci demande l’autorisation de pouvoir mettre de la musique jusqu’à 21h00.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer un avenant au bail commercial pour modifier l’article 5 afin d’autoriser la musique jusqu’à 21H.
- **Dit** que les autres articles du bail commercial restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 21.05.2024

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21.05.2024
Et de la réception en Préfecture le 21.05.2024

Le Maire